



DECISION DU MAIRE

DEC-2025-10-084

OBJET : LOCATION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS D'IMPRESSION ET EXECUTION DE PRESTATIONS ASSOCIEES

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2124-2 et R2124-1 à R2124-2 et R2161-1 à R2161-5;

VU la délibération n°2020-08-06-16 du 8 juin 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire en matière de contrats, marchés publics et accords-cadres ;

CONSIDERANT que le contrat actuellement en place pour la location et la maintenance de copieurs numériques arrive à échéance le 7 février 2026 et qu'il convient d'assurer la continuité de ce service indispensable au fonctionnement des services municipaux ;

CONSIDERANT que la Centrale d'Achats de la Région Ile de France propose le marché passé en appel d'offre ouvert n°2401622 « Acquisition, location et maintenance de solutions d'impression et exécution de prestations associées » attribué à la société Kyocera Document Solutions France, sise Route de l'Orme, 91190 Saint Aubin présentant l'offre économiquement la plus avantageuse ;

CONSIDERANT que la Mairie de Noisy-le-Roi est adhérente à la Centrale d'Achat régionale depuis 2020 et qu'elle peut à ce titre, bénéficier des services proposés, notamment la passation des marchés publics ou accords-cadres de fournitures, de services ou de travaux destinés aux adhérents ;

DECIDE

1) DE JOINDRE l'accord cadre n°2401622 « Acquisition, location et maintenance de solutions d'impression et exécution de prestations associées » attribué à la société Kyocera Document Solutions France, sise Route de l'Orme, 91190 Saint Aubin ;

1) DE SIGNER toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'accord-cadre et à leur règlement, selon les prix suivants :

PRIX LOYER 15 PHOTOCOPIEURS	PRIX FERME 48 MOIS	40 393.44€ HT	48 472.13€ TTC
-----------------------------	--------------------	---------------	----------------

Le prix et les caractéristiques techniques de chaque imprimante sont détaillés dans le document joint.

PRIXT COPIE	B/N		COULEUR	
	HT	TTC	HT	TTC
TASKalfa MZ5001ci	0,0021 €	0,0025 €	0,0210 €	0,0252 €
TASKalfa MZ2501ci	0,0024 €	0,0029 €	0,0240 €	0,0288 €
TASKalfa MZ3200i	0,0026 €	0,0031 €	0,0000 €	0,0000 €

- 2) DE PRÉCISER** que le contrat prend effet à compter de la livraison de la dernière imprimante pour une durée ferme de 48 mois ;
- 3) DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices concernés.

Fait à Noisy-le-Roi, le 24 octobre 2025

Pour le Maire empêché,
M Christophe Molinski
1^{er} Adjoint au Maire

Affiché, notifié, transmis,
Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente

